

## DISPOSITIF Licence Accès Santé (L.AS)

### DEROULÉ ET ATTENDUS DU JURY

\*\*\*\*\*

#### 2ème GROUPE D'ÉPREUVES

Les épreuves du second groupe sont constituées de deux épreuves orales.

Les épreuves orales, d'une durée de 15 minutes chacune, consiste en un entretien, en langue française, avec les membres du jury.

Les épreuves ne se succèdent pas et se déroulent de la manière suivante :

- 15 minutes pour la présentation et la discussion autour du document scientifique,
- 15 minutes d'échanges avec le jury autour du projet de formation et professionnel.

#### ❖ Analyse et présentation du document scientifique

Le candidat tire au sort un sujet dans une banque de sujets sélectionnés par le jury. L'article est en français.

Un temps de préparation à l'analyse du document scientifique de 30 minutes lui est accordé.

Le jury attend du candidat qu'il présente une synthèse du document, expose son analyse et son raisonnement en 5 minutes maximum.

Le candidat doit démontrer sa capacité à comprendre un document scientifique et à en restituer, dans le temps imparti, l'intérêt du sujet, son contexte et ses limites. Pendant les dix minutes restantes, il doit être en capacité de pouvoir répondre aux questions des membres du jury.

L'analyse et la présentation du document scientifique sont notées sur 20 points.

Le jury se réserve le droit d'accorder des points de jury.

#### ❖ Projet de formation et professionnel

Aucun temps de préparation n'est accordé au candidat en amont de cet entretien.

Le jury attend du candidat qu'il se présente en 5 minutes maximum et démontre la pertinence et la cohérence de son projet. Il est également attendu du candidat qu'il connaisse l'organisation des études de la filière à laquelle il postule et la charge de travail correspondante.

Il est souhaitable que la candidature s'inscrive dans une cohérence de parcours de formation et de projet professionnel, et que la prestation orale témoigne d'une démarche réfléchie.

Il est attendu du candidat qu'il fasse preuve de maturité, qu'il soit capable de prendre du recul sur son parcours académique et éventuellement professionnel. Pendant les dix minutes restantes, il doit être en capacité de pouvoir répondre aux questions des membres du jury.

Le projet de formation et professionnel du candidat est noté sur 20 points.

Le jury se réserve le droit d'accorder des points de jury.

Tout au long de ces entretiens, le jury apprécie les compétences de savoir-être du candidat (écoute, maîtrise de soi, gestion du stress...).

A l'issue des épreuves orales, une note globale est calculée selon les coefficients suivants :

- 0.3 pour l'analyse et la présentation du document scientifique
- 0.7 pour le projet de formation et professionnel

A l'issue du second groupe d'épreuves, le jury établit, par ordre de mérite, la liste des candidats admis (MMOP) ou admissibles (K) pour chaque formation de MMOP/K.

Le classement prend en compte à hauteur de 30% la note obtenue lors du premier groupe des épreuves et à hauteur de 70% les notes obtenues aux épreuves du second groupe des épreuves.

Le jury se réserve le droit d'accorder des points de jury.